



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 mai 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005). Il porte sur les mois de mars et avril 2006.

II. Insécurité au Darfour

2. Durant les mois de mars et d'avril, la situation sur le plan de la sécurité a été marquée par de graves affrontements armés entre les parties au conflit, de nombreux actes de banditisme et de détournement de véhicules, la poursuite des combats internes entre les différentes factions de l'Armée de libération du Soudan (ALS) et une déstabilisation accrue le long de la frontière avec le Tchad.

3. Au Darfour-Nord, des combats entre les Forces armées soudanaises et l'ALS ont eu lieu à Haskanita, Al Lait et Al Tawisa au début du mois de mars, où ont été signalés quatre affrontements violents et plusieurs autres accrochages qui ont fait nombre de blessés parmi les combattants et les civils. Le 8 avril, les Forces armées soudanaises ont attaqué les villages de la région de Jebel Wana avec deux hélicoptères de combat. Trois soldats de l'ALS auraient été tués et au moins 17 personnes auraient été blessées au cours de ces incidents. Vers la fin de mars, les Forces armées soudanaises et des éléments tribaux armés ont attaqué et pillé le village de Debbis qui était aux mains de l'ALS et, vers le début d'avril, des milices ont attaqué un certain nombre de villages dans la région de Madu. Le 7 avril, un grand convoi des Forces armées soudanaises a été pris en embuscade par l'ALS à Jebel Wana entre El Fasher et Kafod, ce qui a provoqué la mort d'une quarantaine de soldats gouvernementaux. Les forces gouvernementales ont ensuite attaqué plusieurs villages de la région, semble-t-il, avec des hélicoptères de combat.

4. La situation est restée très tendue au Darfour-Nord entre les factions Minni Minawi et Abdul Wahid de l'ALS. Le 3 avril, les deux factions se sont affrontées dans la région de Khazan Jedid, alors que des combattants de la faction Abdul Wahid menaient une attaque pour essayer de reprendre le contrôle de Korma. Les soldats de l'ALS à Korma les ont repoussés; l'incident aurait fait de nombreux morts. Des affrontements entre des factions de l'ALS ont également eu lieu le 19 avril. La faction Minni Minawa a attaqué six villages dans la région de Tawilla.



Selon les témoignages, les attaquants, qui étaient au nombre de 400, sont arrivés dans des camions, à dos de chameau ou à cheval. Il y aurait eu des morts parmi les civils, des dizaines de blessés et des viols. Les villages ont été pillés et des milliers de personnes ont été déplacées. Cette attaque montre que les troupes rebelles ont entrepris de changer de méthode en montant des attaques à grande échelle contre la population civile et en violant les droits fondamentaux de personnes qui ne participent pas aux combats. D'autres affrontements entre des factions de l'ALS qui se sont produits au milieu du mois de mars et au début du mois d'avril ont poussé des milliers de personnes à se déplacer et un certain nombre d'autres à fuir par peur de voir leur village attaqué. Dans la région située entre Tawilla et Korma, les initiatives menées par la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) pour réduire les malentendus et promouvoir la coexistence pacifique entre les Arabes et les Four ont été suspendues lorsque les soldats de la faction Minawi de l'ALS ont envahi la région.

5. Dans la région de Jebel Marra, de nouveaux affrontements ont été signalés entre l'ALS, les Forces armées soudanaises et des éléments tribaux armés. Le 17 mars, des combats ont eu lieu entre l'ALS et les Forces armées soudanaises dans la région de Daya et de Tibon, et l'ALS a déclaré que les attaquants avaient utilisé des véhicules portant les marques distinctives de la MUAS et des Nations Unies. Cette pratique constitue une véritable atteinte à la neutralité de la MUAS et à l'opération humanitaire du système des Nations Unies.

6. Par ailleurs, les milices ont poursuivi leurs attaques systématiques contre des civils. Le village d'Umm Shugeira (Darfour-Sud) a été attaqué par environ 200 miliciens en uniforme à dos de chameau et à cheval, qui se sont emparés d'un grand nombre de vaches et de moutons. Le 13 avril, au moins 15 villageois ont été tués et 19 autres blessés lorsque quelque 500 miliciens armés ont attaqué le village de Kurunje, au sud-ouest de Sheiria. Ils ont traîné les hommes et les femmes hors de leur maison, ils les ont battus, puis ils ont pillé les maisons et volé le bétail. Dans la région de Sheiria aussi, des soldats des Forces armées soudanaises, appuyés par des éléments tribaux armés (à dos de chameau et à cheval), ont attaqué Arto et les villages environnants le 16 avril. Neuf villageois auraient été tués et 18 autres blessés et 26 personnes seraient portées disparues. Le 21 avril, les milices, aidées par la Force de défense populaire, ont attaqué Dito, tuant 25 combattants de l'ALS.

7. Le 9 avril, quelque 160 combattants de l'ALS ont attaqué le marché de Gueighin, au sud-ouest de Buram. À titre de représailles, des milices armées ont attaqué et brûlé les villages de Higlige, de Nabakaya Halalif et de Talhaya. Le 16 avril, les Forces armées soudanaises ont repris Donkey Dereisa, qui était aux mains de l'ALS depuis décembre 2005. Le 24 avril, elles ont attaqué Joghana, ce qui a entraîné de nouveaux déplacements de populations civiles. Quelques villages des alentours de Joghana auraient été incendiés pendant cette attaque.

8. Au Darfour-Ouest, des éléments tribaux armés ont attaqué, le 10 avril, la région de Jebel Moon ainsi que Bir Siliba, village situé non loin de la frontière tchadienne. L'instabilité qui règne au Tchad, associée à la présence de groupes armés opérant des deux côtés de la frontière, a compliqué encore les conditions de sécurité dans la région frontalière du Darfour-Ouest. Le 21 mars, selon certaines informations, l'armée tchadienne aurait attaqué des groupes de l'opposition tchadienne à Hejaer Merfaine (Tchad) et à Dudei près de Masteri, au sud-ouest de Geneina. Le 15 mars, un groupe du Mouvement national pour la réforme et le

développement, soutenu par le Mouvement pour la justice et l'égalité, s'est affronté aux Forces armées soudanaises et à des éléments tribaux armés à Abu Sorouj. Près de 250 véhicules de l'opposition tchadienne auraient été déployés entre Materi et Kongo Haraza.

9. Comme l'a appris le Conseil de sécurité dans le cadre de consultations officieuses tenues le 26 avril, la tension s'est encore accrue le long de la frontière depuis que le Gouvernement tchadien a accusé le Soudan d'avoir appuyé une apparente tentative de coup d'État au Tchad le 13 avril. Le Gouvernement soudanais a nié toute implication dans les événements survenus au Tchad. Des éléments de l'opposition tchadienne sont retournés au Darfour-Ouest après les incidents du 13 avril, mais le 19 avril, Beida (Darfour-Ouest) aurait été la cible de tirs depuis le Tchad et un des obus serait tombé à proximité des locaux d'une organisation non gouvernementale. Malgré l'Accord de Tripoli, conclu le 8 février 2006, la tension entre le Tchad et le Soudan n'a pas diminué et les deux pays ont continué à s'accuser mutuellement de soutenir divers groupes armés. La sécurité demeure précaire dans cette région.

10. Les populations locales, cherchant à se défendre contre les attaques, de nouveaux groupes armés ont continué de se former au Darfour. Ces groupes recrutent souvent des jeunes de moins de 18 ans. De plus, selon des informations dignes de foi, des enfants de 15 ans ou encore plus jeunes ont été arrêtés et torturés par les Forces armées soudanaises et les milices progouvernementales parce qu'on les soupçonnait d'appartenir à des groupes rebelles.

11. Le banditisme continue de sévir et les véhicules humanitaires et commerciaux font souvent l'objet d'embuscades et d'attaques. Au Darfour-Nord par exemple, un convoi des Nations Unies a été arrêté et pillé par des hommes armés entre Kabkabiya et El Fasher le 25 mars. Le 4 avril, un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale qui menait une campagne de vaccination contre la poliomyélite dans la région de Shangil Tobayi a signalé que les combattants de l'ALS dans le village d'Umm Zakaria avaient enlevé 10 de ses collègues et pris deux véhicules. Les personnes enlevées ont été relâchées par la suite. Au Darfour-Sud, les actes de banditisme armé se sont poursuivis dans la région située au nord de Menawashi le long de la route de Nyala-El Fasher et sur la route reliant Yassin à Assalaya au sud-est de Nyala.

12. Les attaques visant des locaux et convois humanitaires se sont également poursuivies au Darfour-Ouest. À Geneina par exemple, des milices armées ont tenté de pénétrer de force dans une maison d'accueil de l'ONU le 12 avril. Le 18 avril, trois véhicules d'organisations non gouvernementales qui transportaient des produits de base de Nyala à Zalingei ont été pris dans une embuscade et ont essuyé des tirs à proximité du village de Fogadiko. Le même jour, quatre autres véhicules appartenant aussi à des organisations non gouvernementales ont été pris dans une autre embuscade par des hommes lourdement armés au nord de Geneina.

13. Comme je l'ai signalé dans mon rapport trimestriel sur le Soudan en date du 14 mars 2006 (S/2006/160), nous assistons à une campagne anti-Nations Unies troublante à Khartoum et dans d'autres villes du Soudan. Cette campagne, qui a fait usage de termes inadmissibles et comporté des attaques personnelles contre la direction de la MINUS, a surtout porté sur le remplacement possible de la MUAS par une opération des Nations Unies au Darfour.

III. Droits de l'homme et protection des populations

14. Les populations civiles au Darfour ont continué à pâtir des conséquences de la violence et de l'insécurité persistantes, caractérisées par de nouveaux déplacements de populations, de nombreux actes de violence sexuelle et sexiste et le fait que l'accès continue d'être refusé à l'aide humanitaire. Le conflit étant devenu de plus en plus incohérent et fragmenté, les civils risquent davantage d'être attaqués et maltraités et leur besoin de protection est donc plus immédiat. Des personnes déplacées ont continué d'arriver de villages attaqués ou pris entre deux feux, venant grossir encore les rangs de la population des camps. Certains de ces camps, comme celui d'Al Sereif à Nyala, ont atteint les limites de leur capacité, ce qui augmente les tensions liées à la demande de nourriture et de services. Des actes de harcèlement par des éléments armés, des activités criminelles et des incidents de tirs d'armes à feu ont été signalés récemment dans les camps de Kerenek (Darfour-Ouest) et de Kalma (Darfour-Sud) et semblent devenir de plus en plus fréquents dans les autres camps. En tentant de maîtriser la situation dans les camps, les autorités ont contribué à y créer un climat d'intimidation et d'instabilité et la population des camps regarde la police soudanaise avec de plus en plus de méfiance, voire d'hostilité déclarée.

15. De manière plus générale, les organisations internationales sont de moins en moins à même d'assurer la protection de la population civile du Darfour. L'ONU et les autres organisations internationales, ainsi que les organisations non gouvernementales, ont vu se restreindre leur liberté de mouvement et leur capacité d'assistance alors que l'insécurité grandit dans le Darfour tout entier. La protection des civils a été encore affaiblie en raison du manque de ressources qui a amené le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à apporter des réductions à leurs programmes. Les activités qui risquent le plus d'être abandonnées sont celles qui ne présentent pas un caractère d'urgence et ne sont pas de nature à sauver des vies, comme par exemple les programmes d'éducation et de vivres contre travail, ce qui est bien dommage, car ces activités sont particulièrement utiles pour créer le climat de protection nécessaire aux groupes de population les plus vulnérables.

16. Parallèlement, on n'a pas exigé des hauts fonctionnaires et des dirigeants de groupes armés et de milices qu'ils rendent compte des actes de violence et des délits commis à l'encontre de la population civile. Bien que le Gouvernement soudanais se soit fait le champion du Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour en tant que moyen essentiel de rendre la justice dans la région, seule une affaire concernant une attaque de grande envergure caractéristique du conflit au Darfour lui a été soumise : l'attaque de Tama en octobre 2005. Le fait qu'on ne se soit pas efforcé de bonne foi de mener des enquêtes et de faire répondre les personnes soupçonnées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres infractions de leurs actes ne fait que renforcer le sentiment général d'impunité.

17. Les cadres institutionnels mis en place au titre du renforcement des capacités, tels que les commissions sur la violence sexuelle et sexiste constituées en 2005, n'ont pas encore donné de résultats concrets sur le terrain. Bien que le nombre de viols ou autres sévices sexuels signalés à la MINUS par des femmes et des filles n'ait pas diminué pendant la période considérée, la police a rarement pris les mesures voulues pour mener une enquête et arrêter ou poursuivre les coupables en justice. La MINUS a recueilli des données sur de nombreuses affaires concernant

des actes de violence sexuelle et sexiste commis au cours des derniers mois contre des femmes ou des filles qui ramassaient du bois ou coupaient de l'herbe dans la banlieue de Masteri, à proximité de la frontière tchadienne, par des personnes armées en tenue de camouflage à allure militaire. À Nertiti (Jebel Marra, Darfour-Ouest), où le nombre de viols signalés avait diminué au début de 2006 à la suite des interventions coordonnées par l'ONU, le nombre d'incidents de violence sexiste survenus aux alentours des camps destinés aux personnes déplacées dans leur propre pays et non loin du camp militaire a de nouveau augmenté entre la fin du mois de mars et le début du mois d'avril.

18. En 2005, le Gouvernement a promis d'assurer à la MINUS un accès libre et sans restrictions à tous les établissements pénitentiaires du Soudan, y compris aux services de sécurité nationale et de renseignement militaire. Les fonctionnaires locaux ont toutefois continué de limiter cet accès. Dans mon rapport de janvier (S/2006/148), j'ai noté que mon Représentant spécial avait demandé que la décision d'accorder à la MINUS un accès à tous les lieux de détention au Soudan soit consignée par écrit, ce qui n'était pas encore fait à la fin du mois de mars. Au Darfour-Sud, les responsables de la sécurité nationale ont refusé à la MINUS l'accès aux établissements pénitentiaires pendant tout le mois de mars.

19. J'ai noté également auparavant que les défenseurs locaux des droits de l'homme et les personnes déplacées qui faisaient part à la police de leurs préoccupations en matière de droits de l'homme ou qui coopéraient avec la communauté internationale, étaient toujours menacés d'arrestation et de détention. Ces préoccupations ont été également soulevées par la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Soudan pendant la visite qu'elle a effectuée dans le pays de la fin de février au début de mars 2006. J'appuie l'appel que la Rapporteuse spéciale a lancé au Gouvernement soudanais pour qu'il cesse de traiter les défenseurs des droits de l'homme comme des menaces pour l'État. Le 11 mars 2006, la Commission d'aide humanitaire a envoyé une lettre à une grande organisation non gouvernementale soudanaise qui œuvre en faveur des droits de l'homme et de la protection des populations, lui ordonnant de suspendre ses activités. La lettre, dont une copie a été envoyée aux services de sécurité nationale et de renseignement militaire, suivait une série de menaces et d'actes de harcèlement commis à l'égard de membres du personnel de l'organisation par des responsables de la sécurité au Darfour-Ouest. J'ai toutefois été heureux de prendre note de la lettre du 28 mars 2006 adressée par le Ministère des affaires sociales et de l'information de l'État du Darfour-Ouest, déclarant que l'organisation pouvait reprendre ses activités. Il est important que la directive formulée dans la lettre soit respectée et que les défenseurs des droits de l'homme ne soient pas limités dans l'exécution de leur travail au Soudan.

IV. Situation humanitaire

20. La persistance de la violence a rendu difficile l'acheminement de l'aide humanitaire dans de grandes parties du Darfour tout au long des mois de mars et d'avril. Les combats dans la zone de Haskanita, au Darfour-Nord, ont empêché la communauté humanitaire de venir efficacement en aide aux dizaines de milliers de personnes nouvellement déplacées. Il a été impossible de reprendre les activités humanitaires dans de vastes parties du Jebel Marra, où des combats ont éclaté pendant la seconde quinzaine du mois de janvier 2006, et où environ 200 000

personnes se sont retrouvées privées d'aide humanitaire, parmi lesquelles quelque 40 000 personnes récemment déplacées. L'accès à d'autres zones, comme Gereida (Darfour-Sud), reste précaire.

21. Le passage des secours humanitaires a encore été limité par les mesures administratives qu'a prises le Gouvernement soudanais, malgré la prorogation jusqu'au 31 janvier 2007 du moratoire sur les restrictions aux activités humanitaires au Darfour et la signature de l'Accord sur le statut des forces, le 28 décembre 2005. La Commission d'aide humanitaire a encore réduit la possibilité qu'ont les organisations non gouvernementales de recruter du personnel sur le plan national. S'il est prévu, au paragraphe 64 de l'Accord sur le statut des forces, que les bureaux, fonds et programmes des Nations Unies jouissent des mêmes droits que la MINUS lorsqu'ils s'acquittent de tâches liées au mandat de la Mission, des responsables de la sécurité nationale à l'aéroport de Nyala (Darfour-Sud) ont cependant harcelé des membres du personnel de l'ONU dépourvus de permis de circulation, forçant nombre d'entre eux à retourner à Khartoum. Parallèlement, les embargos imposés par le Gouvernement sur certains produits essentiels, notamment le carburant, les denrées alimentaires et d'autres secours destinés aux zones sous le contrôle de l'ALS dans le Darfour-Sud, ont empêché la population civile d'accéder à des produits de première nécessité et vont à l'encontre du droit international humanitaire.

22. Il est tout aussi inquiétant de constater que la communauté humanitaire est de plus en plus souvent victime d'attaques ciblées, comme indiqué ci-dessus. Au Darfour-Nord, les luttes au sein de l'ALS et les vols répétés de véhicules d'organisations non gouvernementales par agression du conducteur ont gravement entravé la fourniture de l'aide humanitaire. Quatre des principales organisations non gouvernementales ont suspendu la distribution des vivres, la coordination des camps et les opérations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les régions de Shangil Tobayi, de Tabit, de Gallap et de Dar es-Salaam, et d'autres organisations de ce type ont réduit leurs activités. En conséquence, 80 000 personnes n'ont actuellement pas accès à des services de première nécessité. En outre, chaque mois, quelque 1 000 enfants ne bénéficient plus des vaccinations de routine, et il a fallu suspendre une campagne de vaccination contre la poliomyélite qui devait être menée auprès de 20 000 enfants de moins de 5 ans.

V. Processus de paix au Darfour

23. Pendant la période considérée, la Mission de médiation de l'Union africaine et les participants aux pourparlers de paix intersoudanais menés à Abuja ont œuvré de concert pour mener à bien les négociations de paix. En mars, les pourparlers étaient consacrés aux questions de sécurité. Le 12 mars, l'Union africaine a présenté un projet d'accord de cessez-le-feu renforcé pour le Darfour, que les parties devaient examiner, et pour la première fois, elle a instamment invité les parties à préciser et à cartographier la position de leurs forces déployées sur le terrain. Le 22 avril, la Mission de médiation de l'Union Africaine a présenté aux parties un projet de texte relatif aux arrangements sécuritaires définitifs, qui décrivait les négociations dans plusieurs domaines importants, notamment le désarmement des Janjaouid, la durée pendant laquelle les mouvements seraient autorisés à conserver leurs forces armées, le nombre d'ex-combattants à intégrer dans les services de sécurité soudanais et les

démarches à suivre pour les désarmer, les démobiliser et les réintégrer dans la société.

24. Le 25 avril, la Mission de médiation de l'Union africaine a présenté un projet d'accord de paix global au Darfour, et on a intensifié les négociations de haut niveau de façon à être à même de les conclure le 30 avril. Le document de 85 pages élaboré par la Mission de médiation de l'Union africaine couvre le partage du pouvoir et des richesses, les arrangements en matière de sécurité ainsi que le dialogue et la consultation Darfour-Darfour.

25. Le 5 mai 2006, à l'issue de négociations poussées, le Gouvernement soudanais et la faction du M/ALS dirigée par M. Minawi ont signé l'Accord de paix sur le Darfour. Cet ensemble complet d'engagements ouvre la voie au rétablissement tant attendu de la paix dans la région, au retour des déplacés, au relèvement économique et à la reconstruction.

26. Parallèlement, les activités de réconciliation tribale parrainées par le Gouvernement se sont poursuivies au Darfour. À Zalingei (Darfour-Ouest), le Gouvernement, grâce à l'action qu'il a menée pour mobiliser les chefs tribaux, est parvenu à mettre fin à des mois de lutte entre les collectivités Al Hutiya et Al Nuwaiba. Au Darfour-Sud, toutefois, une opération lancée par les autorités locales pour tenter de réconcilier les collectivités Birgit, Zaghawa et Misseria, à Sheiria, a échoué. Les représentants des Zaghawa n'ont pas pris part aux échanges entre tribus, et les délégués des Birgit et des Misseria ont fait valoir qu'il était trop tôt pour entreprendre une telle campagne de réconciliation. Ces exemples montrent combien il importe d'organiser un dialogue et une consultation Darfour-Darfour non sélectifs, pour inciter tous les habitants du Darfour à s'engager résolument en faveur du processus de paix, et pour mettre un terme aux nombreux conflits locaux qui paralysent le Darfour.

27. Pendant la période considérée, la Commission mixte ne s'est pas réunie. La grave détérioration de la situation et l'instabilité politique qui en a résulté au Tchad ont continué de menacer le processus de paix au Darfour. Le 16 avril, le Tchad a décidé que sa délégation ne participerait plus aux pourparlers de paix d'Abuja, en signe de protestation contre la participation présumée du Soudan aux attaques perpétrées récemment contre N'Djamena.

VI. Appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan

28. Au 21 avril, l'effectif total de la MUAS au Darfour s'établissait à 6 978 personnes, dont 701 observateurs militaires, 1 408 agents de police civile, 28 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 12 membres de la Commission de cessez-le-feu et une force de protection composée de 4 829 militaires. La MINUS a continué de travailler en étroite collaboration avec la MUAS, grâce à des contacts réguliers avec le Représentant spécial de la MUAS à Khartoum et le personnel de la MUAS au Darfour, ainsi que grâce à des réunions périodiques entre la Cellule d'assistance des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba. Un mécanisme de liaison commun à l'ONU et à la MUAS a été mis en place à El Fasher, afin de renforcer la coordination et de permettre aux Nations Unies de prêter plus facilement assistance à la MUAS.

29. Le 31 mars, je me suis entretenu avec le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, de l'avenir de l'opération de maintien de la paix de l'Union africaine au Darfour, ainsi que des formules envisageables pour instaurer une opération de soutien à la paix des Nations Unies au Darfour. À la demande du Président, une délégation dirigée par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix s'est rendue à Addis-Abeba pour tenir de nouvelles consultations avec la Commission de l'Union africaine, du 12 au 14 avril. À l'issue de ces discussions, les participants ont renouvelé leur engagement de continuer à planifier conjointement la transition, conformément à ce qui était décrit dans le communiqué qu'ont fait paraître l'Union africaine et l'ONU le 12 avril. Ils ont également défini plusieurs domaines concrets dans lesquels l'ONU doit prêter assistance à la MUAS.

30. La délégation s'est ensuite rendue à Khartoum, où elle s'est entretenue le 15 avril avec le Président du Soudan, Omar Hassan Al Bachir, des préoccupations du Gouvernement concernant la transition envisagée vers une opération de soutien à la paix des Nations Unies au Darfour. Le Président Al Bachir a fait valoir qu'il était prématuré de débattre de la question ou d'entamer les préparatifs d'une transition de la MUAS vers une opération des Nations Unies tant qu'un accord n'était pas signé à Abuja.

VII. Observations

31. Je me réjouis que le Gouvernement soudanais et une faction du Mouvement/Armée de libération du Soudan aient signé l'Accord de paix sur le Darfour le 5 mai, à Abuja. Je salue la volonté manifestée par le Gouvernement et les principaux dirigeants de la faction du M/ALS dirigée par Minni Minawi de parvenir à un règlement politique. Je tiens également à rendre hommage au Médiateur principal de l'Union africaine, Salim Ahmed Salim, qui n'a ménagé aucun effort tout au long des nombreuses séries de négociations, ainsi qu'au Président Sassou-Nguesso, au Président Obasanjo et à leurs partenaires internationaux, qui ont joué un rôle décisif dans les dernières étapes du processus.

32. Si la signature de l'Accord de paix représente un accomplissement remarquable, les parties doivent toutefois désormais agir avec détermination et en toute bonne foi, et le peuple soudanais et la communauté internationale doivent s'attaquer sans tarder au défi que représente la mise en œuvre de cet accord. Le Darfour est encore loin de connaître la paix, constat terrible qu'attestent les actes de violence et la mort tragique d'un interprète de l'Union africaine au camp de Kalma, le 7 mai 2006. Je suis particulièrement préoccupé de constater que certains dirigeants rebelles n'ont toujours pas signé l'Accord de paix, et la communauté internationale doit tout faire pour les convaincre de préférer la paix au conflit, et ce, pour le bien de leur peuple.

33. Lors de sa visite au Darfour à la fin du mois d'avril, la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a constaté que les droits de l'homme, la sécurité et les conditions humanitaires ne cessaient de se détériorer de manière alarmante. La Haut Commissaire comme le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires ont souligné que le Gouvernement devait de toute urgence assouplir les restrictions en matière de déplacement et créer un espace plus sûr pour les droits de l'homme et les activités humanitaires. Pendant sa visite au Darfour, au début du

mois de mai, le Secrétaire général adjoint est parvenu à obtenir le rétablissement à la fonction de coordonnateur du camp de Kalma du Conseil norvégien pour les réfugiés, qui avait été expulsé plus tôt en 2006 par les autorités du Darfour-Sud, sans aucune explication. Cela est certes encourageant, mais une réforme de la loi relative aux organisations non gouvernementales constituerait une mesure plus décisive vers la facilitation du respect des droits de l'homme et du travail humanitaire. Actuellement, cette loi impose des restrictions injustifiées aux travaux de ces organisations et à l'accès des secours humanitaires aux populations vulnérables.

34. Alors même que les dernières séries de discussions se déroulaient à Abuja, toutes les parties ont continué de se livrer à des actes de violence inacceptables et à des attaques inqualifiables à l'encontre de civils, au mépris du droit humanitaire et des engagements pris précédemment en matière de cessez-le-feu. Je souligne que toutes les parties, et en particulier le Gouvernement soudanais, doivent observer le cessez-le-feu et s'abstenir de toute violence pendant l'élaboration des modalités d'application du nouvel accord.

35. Aucun effort ne doit être ménagé pour assurer la protection de la population du Darfour et lui venir en aide, afin qu'elle puisse tirer tous les fruits de la possibilité historique qui s'offre de rétablir la paix au Darfour. Dans l'immédiat, la communauté internationale doit donc s'attacher en priorité à renforcer la MUAS, afin que celle-ci puisse faire progresser l'application de l'Accord de paix et protéger efficacement les civils. Concrètement, pour soutenir la MUAS, il faut augmenter le nombre de militaires et apporter des moyens logistiques renforcés ainsi qu'un appui financier plus important. En réponse aux demandes de l'Union africaine, plusieurs experts des Nations Unies sont déjà en route vers El Fasher, où ils aideront la MUAS à mettre en place un centre d'opérations commun et lui prêteront leur concours en matière d'aviation et de communications. L'ONU est également disposée à commencer d'examiner, dans les plus brefs délais, les autres besoins de la MUAS, qui pourraient alors être rapidement présentés à une conférence des donateurs. À cette fin, le Secrétariat est prêt à participer à une réunion spéciale avec les représentants de l'Union africaine et des donateurs, à Addis-Abeba.

36. Une seconde priorité, cruciale, est de s'attaquer à la crise humanitaire qui se poursuit au Darfour. La communauté humanitaire qui travaille dans la région, forte de 14 000 membres, dispense des services de première nécessité à des millions de personnes dans le besoin, en dépit des restrictions d'accès, de l'instabilité des conditions de sécurité, des attaques ciblées menées sporadiquement, et des obstacles administratifs à surmonter. Toutefois, les opérations ont dû être limitées car les fonds ont manqué, et à compter du début du mois de mai, les rations alimentaires ont été réduites de moitié. J'invite donc de nouveau instamment la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts humanitaires déployés en faveur du Darfour, dans le cadre de cette étape critique de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Il n'y a pas de temps à perdre, et comme l'a dit le Secrétaire général adjoint, le Gouvernement soudanais doit s'allier avec la communauté internationale pour remédier au déficit alimentaire actuel et empêcher une crise humanitaire catastrophique.

37. Lors de sa réunion au niveau des ministres des affaires étrangères, le 9 mai 2006, le Conseil de sécurité a confirmé ces deux priorités et déclaré également qu'il

importait d'arrêter définitivement des propositions détaillées en matière de planification, en vue de mettre en place une opération des Nations Unies au Darfour.

38. Une évaluation sur le terrain doit être réalisée de toute urgence. Pendant cette évaluation technique, l'ONU et l'Union africaine s'entretiendront avec le Gouvernement d'unité nationale du Soudan de la marche à suivre, des nouveaux besoins de la MUAS liés à l'Accord d'Abuja et de la transition possible vers une opération des Nations Unies. Ces consultations sont essentielles, car aucune mission de maintien de la paix ne peut être couronnée de succès sans l'appui et la coopération des parties concernées.

39. Enfin, les attaques perpétrées au Tchad en avril ont encore aggravé les tensions et alimenté l'instabilité et l'insécurité le long de la frontière commune, ainsi que dans l'ensemble du Darfour et du Tchad. Il est donc indispensable que les deux gouvernements mettent tout en œuvre pour apaiser les tensions et appliquer l'Accord de Tripoli, conclu le 8 février 2006.
